



**Cahier des charges
Appel à projets 2023-2024**

**Aide à l'installation d'un banc rouge
afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes**

Chaque année, en France, de nombreuses femmes décèdent sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints. Les appels à l'aide et les signaux d'alerte des victimes restent encore rares tout comme la prise de conscience des témoins directs ou indirects de ces violences.

Dans ce cadre, le Département souhaite participer au co-financement de l'installation d'un banc rouge pour les communes de la Somme qui le souhaitent afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes.

I -Description du projet et objectifs :

Outre sa couleur, la particularité de ce banc rouge est d'apporter une aide aux femmes victimes de violence en disposant d'une plaque avec les numéros d'urgence à connaître pour les victimes et les témoins.

L'appel à projets vise à :

- Apporter une aide aux communes qui le souhaitent pour le financement de l'achat et de l'installation d'un banc rouge.

Un seul banc pourra être proposé par commune.

Le projet présenté devra être réalisé au plus tard pour le 31 décembre 2024.

La plaque sera offerte par le Conseil départemental et fera l'objet d'une transmission à la suite du passage en commission permanente.

II- Financement :

Chaque banc pourra être subventionné à hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 500 € (acquisition et installation). La subvention pourra être portée à 60% de la dépense dans la limite de 600€ si l'achat du banc est opéré auprès d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Les porteurs de projet ont la possibilité de faire appel aux cofinancements de leur choix.

III- Sélection des candidatures :

Les dossiers devront remplir l'ensemble des critères suivants pour être retenus :

- un banc de couleur rouge ;
- une plaque, offerte par le Département, devra être installée sur la face avant du banc comportant la mention suivante « lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales », les numéros d'urgence à connaître pour les femmes victimes de violence ainsi que les témoins (le 3919 « arrêtons les violences » et le 17).
- un dossier de candidature complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous.

IV-Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera à remplir sur le site [somme.fr](https://subvention.somme.fr/) en suivant le lien : <https://subvention.somme.fr/> au plus tard le 31 décembre 2024 (minuit).

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant :

- Une présentation succincte de la commune ;
- Une présentation du projet qui devra notamment préciser le lieu d'installation envisagé, le coût, les cofinancements éventuels ;
- Un budget prévisionnel du projet : devis et plan de financement ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Des pièces annexes à la libre appréciation du porteur de projets.

Les modalités de dialogue avec l'autorité compétente et les candidats

Durant la période de dépôt des projets, et au plus tard 8 jours calendaires avant l'expiration du délai de réception des réponses, les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires par messagerie à l'adresse suivante avec en objet "appel à projets bancs rouges 2023-2024" : dir.enfanceetfamille@somme.fr

Des précisions à caractère général pourront être apportées, au plus tard, dans un délai de 5 jours ouvrés avant l'expiration du délai de réception des réponses.

V - Calendrier

Le dépôt des dossiers se fera au plus tard le 31 décembre 2024.

Les demandes de subvention seront présentées à la première commission permanente suivant la fin de l'instruction de chaque dossier.